



# **GESTION DES RISQUES ET MESURES SANITAIRES COVID-19 AU SEIN DE AROO ARENA (Parc de parcours d'obstacles en plein air)**

Diffusion :  Clients

Ind :	Date :	Modifications :	Rédigé par :	
A	09/05/2020	Création du document de travail	O.Veau/J.Petrow	
B	21/05/2020	Modification suite accord Préfet	O.Veau/J.Petrow	

## **Préambule**

En cette période d'épidémie du coronavirus responsable d'une maladie nommée COVID-19, la priorité des entreprises du loisir est d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé des clients visitant les parcs, mais également des salariés et de leurs collaborateurs, conformément aux responsabilités des employeurs, et de les inciter à veiller sur leur santé, leur sécurité et celle de leur entourage.

Ce document présente une série de mesures visant à réduire le risque de contagion par des agents viraux (notamment COVID-19) au sein de AROO ARENA, compte tenu de la spécificité de l'environnement.

Dans le contexte de cette crise sanitaire d'ampleur exceptionnelle, la mise en œuvre de ces mesures est une condition incontournable à la reprise de l'activité de AROO ARENA. Il appartient aux dirigeants, de faire respecter ses mesures et de prendre les dispositions nécessaires.

## Présentation de l'environnement

AROO ARENA est une installation permanente en plein air de parcours d'obstacles en bois, installée au sein d'un environnement naturel de six hectares. Les pratiquants évoluent le plus souvent en groupe, encadré par les dirigeants (aucun salarié à ce jour), sur un parcours « initiation » ou « sportif » prédéfini, ou bien alors de manière autonome en « session libre » sur l'ensemble du parc.

Dans le cadre du COVID-19, et malgré le manque de littérature scientifique dans ce domaine, il semble qu'en extérieur, les particules microscopiques seraient très rapidement dispersées par le vent et les courants d'air. Hors d'un environnement confiné, il semble donc très improbable d'être exposé, en respirant, à suffisamment de particules virales pour être infecté.

Il est ainsi donc aisé de pratiquer la distanciation sociale, au sein de AROO ARENA tout en faisant appliquer le respect des gestes barrières.

Nous avons identifié, au sein de nos parcours, une seule situation où le respect de la distanciation demande des ajustements : c'est au moment de l'entraide sur un obstacle.

Cette problématique peut être résolue simplement par la mise en place d'une voie spécifique sur chaque obstacle de notre parcours « initiation » permettant à tous les participants de franchir seuls une difficulté. L'entraide sera autorisée avec le port du masque obligatoire, uniquement, pour l'assistance d'un pratiquant en difficulté, la gestion d'un problème de sécurité ou pour la gestion d'un atelier technique ou d'un franchissement délicat.

## Mesures sanitaires obligatoires

En tant que dirigeants de AROO ARENA, nous demandons à tous nos clients de mettre en application toutes les consignes sanitaires suivantes, qui seront affichées à l'entrée du parc :

- Réservation, de préférence en amont de l'activité, afin de gérer le flux de visiteurs. Site internet du parc [www.aroo-arena.fr](http://www.aroo-arena.fr) mail [contact@aroo-arena.fr](mailto:contact@aroo-arena.fr) ou par téléphone au 07.84.92.70.59 et 07.84.92.91.60
- Pour un règlement sur place, le paiement sans contact est fortement recommandé avec une désinfection régulière du terminal. Mise en place d'une protection à la caisse, pour les dirigeants comme pour les clients, masque ou visière de protection.
- Respecter les sens d'entrée et de sortie du parc. Chaque pratiquant arrivera déjà en tenue avec ses propres EPI (Equipements de Protection Individuelle) Le port de gants personnels, nettoyés et désinfectés est obligatoire.
- Mise en place d'une distance de sécurité, soit 1m50 entre chaque visiteur, sur l'ensemble du parc. (hors membres de la même famille) Pas de groupe supérieur à dix participants, que ce soit pour les parcours encadrés « initiation » et « sportif » ou en « session libre »
- Obligation de se laver les mains en entrant et en sortant du parc. Mesure qui sera à renouveler au minimum toutes les deux heures sur site. Mise à disposition d'une

borne de gel hydroalcoolique, à l'entrée du parc et au départ des parcours. Dans les sanitaires, point d'eau et savon avec distributeur de papier à usage unique pour le séchage des mains.

- Pendant l'activité et afin de respecter la distance minimale de 1m50, dans les phases de progression comme dans les phases d'attente, une seule personne sera acceptée par obstacle. Entraide autorisée uniquement en cas d'assistance ou de sécurisation, avec le port d'un masque obligatoire.
- Eviter de se toucher le visage, avec ou sans gants, et sans nettoyage préalable des mains. Se laver les mains avant de boire, de manger ou de fumer.
- Les consignes ainsi que les douches seront fermées. Les espaces de restaurations ne seront pas accessibles.
- L'hygiène et la désinfection des sanitaires et du matériel seront renforcées.
- Respecter les consignes émises par les autorités sanitaires :



**COVID-19**

## FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) **0 800 130 000** (appel gratuit)

Janeck PETROW  
Président Aroo Arena

**AROO ARENA**  
SAS au capital de 10.000 Euros

N° modèle: AA-PO-001 | Version: A | Modèle rédigé par: O. Veau/J. Petrow

34 bis route de la Broderie 37260 Artannes-sur-Indre  
Page 3 sur 3  
RCS Tours 830 944 450 - TVA intra FR01830944450

[www.aroo-arena.fr](http://www.aroo-arena.fr) / [contact@aroo-arena.fr](mailto:contact@aroo-arena.fr)

Ce document est la propriété de AROO ARENA et ne peut être copié ou diffusé sans autorisation écrite.  
Allée de la Ferme de la Rabelais 37540 Saint-Cyr-sur-Loire